

La sexualité des femmes : le plaisir contraint

Armelle Andro, Laurence Bachmann, Nathalie Bajos et Christelle Hamel

Pourquoi consacrer aujourd’hui un numéro de *Nouvelles questions féministes* au plaisir sexuel féminin ? Il apparaît, au regard des productions scientifiques et militantes des dernières décennies, que 30 années après la publication du célèbre article d’Ann Koedt « Le mythe de l’orgasme vaginal », qui fut l’une des premières féministes à mettre en cause la pensée dominante sur la sexualité des femmes, que la question du plaisir sexuel féminin dans l’hétérosexualité reste particulièrement pertinente pour l’étude des inégalités entre femmes et hommes d’une part et pour l’étude des rapports sociaux de sexe d’autre part. Le mouvement des femmes s’est beaucoup intéressé à cette question, alors que la recherche scientifique s’est montrée nettement plus frileuse. C’est donc dans les réflexions menées dans ce mouvement que l’on trouve les premiers éléments d’une analyse de la construction sociale du plaisir féminin.

La recherche d’une sexualité libérée des risques de grossesse, la dénonciation de la violence masculine et de la contrainte à l’hétérosexualité ont été et sont encore des thèmes essentiels pour la lutte féministe de la deuxième moitié du vingtième siècle. Dès les années 1950, avec le mouvement pour la planification familiale, les femmes ont revendiqué le droit à l’avortement, à la contraception et à la maîtrise de leur fécondité¹. La libéralisation de la contraception, obtenue à la fin des années 1960 et au début des années 1970, a permis la dissociation de la sexualité des risques de grossesse, ce qui a constitué un puissant levier de l’émancipation féminine et a libéré la sexualité de la majorité des femmes (et des hommes) de la crainte d’une maternité non-prévue et d’une maternité subie.

¹ Un article consacré aux revendications du planning familial a été publié dans le numéro 29 (1), 2010 de *Nouvelles questions féministes* : Francis Sanseigne, « Le planning familial face à la loi, 1956-1967 : entre arrangements et transformation ».

La lutte des féministes contre les violences sexuelles s'est développée dans le sillage de la lutte pour le droit à la contraception et l'avortement. Elle s'est traduite par la création en 1975 des associations SOS Femmes et Alternatives qui se donnèrent pour objectif de lutter contre le viol et d'assurer la défense des femmes victimes de violences conjugales (Mossuz-Lavau, 2002). Ces associations dénonçaient la correctionnalisation du viol et exigeaient qu'il soit traité comme le crime qu'il était dans le code pénal. Dans le même mouvement et à la même époque, l'avocate Gisèle Halimi défendit deux jeunes femmes homosexuelles, victimes d'un viol alors que celles-ci faisaient du camping, et obtint le 15 octobre 1975 la qualification criminelle des faits ainsi que le renvoi du procès aux Assises (les 2 et 3 mai 1978) (Choisir la cause des femmes, 1978). En juin 1976, une journée de débat non-mixte intitulée « Dix heures contre le viol » organisée à Paris à la Mutualité fut suivie un an après de la création de SOS Femmes violées qui devint ensuite le Collectif féministe contre le Viol. Consécutivement au procès d'Aix-en-Provence, Gisèle Halimi élaborait un projet de refonte de la législation sur le viol qui aboutit effectivement à la modification de la définition juridique du viol en 1980.

Cette lutte collective s'inscrivait dans la volonté de montrer que la sexualité n'est pas exempte de violence, au contraire, et resituait les violences sexuelles dans l'ensemble des violences faites aux femmes. Ces premiers grands procès politiques contre des violeurs et les actions du mouvement des femmes ont permis d'une part de lever le silence sur cette violence, d'autre part de dénoncer la tolérance dont elle faisait l'objet. Rappelons que l'actuel Collectif féministe contre le viol qui anime désormais le numéro vert (gratuit) SOS viol femmes information s'est créé à la suite de plusieurs faits de viols commis dans l'espace public sans que les personnes passant autour n'apportent leur soutien aux victimes. Dans le prolongement immédiat de ces actions, la dénonciation du harcèlement sexuel des femmes dans l'espace public et au travail avec la publication du livre pionnier de Catharine MacKinnon en 1979, *Sexual Harassment of Working Women : A Case of Sex Discrimination* fit l'objet dans l'espace français d'une nouvelle bataille juridique pour l'obtention de son inscription dans le code pénal français. L'actrice principale de cette bataille en France fut l'Association contre les violences femmes au travail en 1992 (AVFT, 2006), mais l'actrice décisive fut la commission européenne qui passa une directive dans ce sens. (Néanmoins, la France ne respecta pas intégralement cette directive, notamment en excluant le harcèlement entre collègues de même rang, et dut l'inclure quelques années plus tard sur la demande de l'Europe).

Depuis, la recherche féministe a révélé l'ampleur du phénomène du viol : l'enquête ENVEFF² a permis de montrer qu'en 1999, environ 50000 viols avaient été commis sur le territoire français à l'encontre de femmes âgées de 18 à 50 ans, ce qui correspondait à l'expérience vécue par 0,3 % des femmes de cet âge au cours d'une année (Jaspard *et al.* 2001). Si les conditions d'une expérience de la sexualité hétérosexuelle en dehors de tout sentiment d'insécurité et risque de violence sont loin d'être acquises pour les femmes, le mouvement féministe est parvenu à briser le silence et la complaisance qui entouraient les viols et autres agressions sexuelles. Il a obligé les Etats à mettre en place des politiques de lutte contre les violences faites aux femmes, (notons que celle menée en France demeure extraordinairement timide comparée à celles mises en œuvre en Espagne, au Royaume-Uni et dans les pays scandinaves).

Parallèlement, le mouvement de libération des femmes des années 1970, parce qu'il s'appuyait sur la non-mixité, s'est aussi révélé le lieu d'émergence d'une parole des femmes homosexuelles et par là-même d'une contestation de la norme hétérosexuelle. Dès 1971 les lesbiennes dites radicales se sont constituées en collectifs et ont levé le sujet tabou de l'homosexualité. En créant le Front Homosexuel d'Action révolutionnaire³, elles ont constitué la contrainte à l'hétérosexualité en question politique⁴. On pouvait ainsi lire en 1980 dans *Questions féministes* le texte devenu classique de Monique Wittig « La pensée straight » (devenu le titre d'un recueil théorique publié en anglais puis en français) ; puis, dans le premier numéro de la revue *Nouvelles Questions féministes* l'article devenu lui aussi classique d'Adrienne Rich, intitulé « La contrainte à l'hétérosexualité », publié la même année en anglais dans la revue *Signs*.⁵ Les débats sur la mise en cause de l'hétérosexualité sont rapidement devenus très vifs au sein du mouvement féministe. Ces dissensions trouvaient leur origine dans la difficulté à dissocier la norme hétérosexuelle (autrement dit l'hétérosexualité comme institution) des femmes hétérosexuelles, ce qui a divisé tous les

² La coordinatrice de l'enquête Maryse Jaspard a fait partie dans les années 1970 du Mouvement pour l'avortement libre et pour la contraception (MLAC) qui pratiquait des avortements sécurisés et médicalisés en dépit de l'interdiction de la loi.

³ Le film documentaire de Carole Roussopoulos intitulé *Le FHAR* (1971) retrace la naissance de ce collectif.

⁴ Le FHAR a ensuite été rejoint et investi par des hommes mais le mouvement homosexuel ainsi créé se considérait comme le "fils" du Mouvement de Libération des Femmes.

⁵ C'est sous ce titre « La contrainte à l'hétérosexualité et autres essais », que vient de sortir en 2010, un recueil d'articles féministes d'Adrienne Rich, publié conjointement par les Editions Mamamélis de Genève et *Nouvelles Questions Féministes*.

groupes féministes, dont la revue *Questions féministes*. Cette division donna naissance à *Nouvelles Questions Féministes* en 1980. Aujourd'hui, l'on sait que dans l'homosexualité aussi des relations de pouvoir entre personnes peuvent s'exercer ; cependant l'analyse du lien entre la construction sociale de la sexualité hétérosexuelle et de la sujétion des femmes par les hommes en général reste pertinente.

En effet, si les avancées décrites ci-dessus ont permis dans une certaine mesure aux individu·e·s de vivre leur sexualité « pour le plaisir », elles n'ont pas pour autant opéré une déconnection totale entre sexualité et objectif reproductif, ni entre sexualité et hétérosexualité. Ainsi la définition-même de ce qu'est un « vrai rapport sexuel » ou un « rapport sexuel accompli » reste étroitement associée à la pénétration vaginale et pénile (par un pénis). En cela, on peut dire que la sexualité reste « domestiquée », comme le soulignait Paola Tabet (1985), par l'objectif reproductif et la norme hétérosexuelle qui continuent de sous-tendre les définitions sociales de la sexualité-plaisir comme elles sous-tendent les définitions des pratiques censées être celles procurant du plaisir aux femmes comme aux hommes, quand bien même ces dites pratiques ne sont pas forcément celles qui procurent le plus de plaisir aux femmes, ni probablement aux hommes (bien qu'ils en soient encore moins conscients que les femmes).

Cependant, on assiste à l'émergence d'une idéologie où la sexualité est pensée d'abord comme source de plaisir pour les femmes comme pour les hommes. Mais cette transformation n'a pas fait disparaître l'asymétrie entre les sexes, comme le montrent les différentes enquêtes sur la sexualité aujourd'hui.

Les études sur la sexualité sont désormais bien instituées dans le paysage français de la recherche en sciences humaines et sociales. Ce champ de recherche s'est développé à partir des années 1970, précisément sous l'impulsion des questions posées conjointement par le mouvement de libération des femmes (contraception, avortement, violences sexuelles) et par le mouvement de libération homosexuelle (contre l'homophobie, la lesbophobie, et plus récemment la transphobie). Aujourd'hui, la sexualité a acquis le statut d'objet de recherche légitime, comme en témoigne par exemple l'existence des réseaux qui lui sont consacrés au sein des associations de sociologues (Association française de sociologie, Association internationale des sociologues de langue française, International Sociological Association) ou encore la réalisation de nombreuses enquêtes financées par les pouvoirs publics dans le contexte

de l'épidémie d'infection à VIH. Les enjeux de santé publique liés à la diffusion de l'épidémie dès le début des années 1980 ont donné une légitimité politique et sociale à l'étude de la sexualité qui s'est notamment traduite par un développement conséquent des financements publics. Mais la perspective sanitaire a indéniablement orienté les recherches sur la question de la gestion des risques dans la population générale et en particulier chez les homosexuels masculins. Les femmes, et en particulier celles ayant des rapports sexuels avec des femmes, ont été les oubliées de la recherche en sciences humaines et sociales. De plus, les recherches s'appuyant sur une analyse des rapports sociaux de sexe ont été très peu développées dans les premières années de l'épidémie. Celles qui se sont par la suite revendiquées d'une telle approche ont surtout étudié le genre en termes de construction sociale de la masculinité et se sont centrées sur l'articulation des identités sexuelles et de genre. Ces travaux qui s'inscrivent le plus souvent dans la lignée des théories « queer » font peu de place à l'étude des rapports de domination entre hommes et femmes. Ils étudient plutôt les rapports de domination entre la majorité hétérosexuelle et la minorité des hommes homosexuels. La réflexion menée par les groupes féministes dans les années 1970 semble ici avoir pâti d'un défaut de transmission, pour ne pas dire qu'elle a été ignorée et même occultée. De fait, l'étude du genre, entendue comme étude des processus de hiérarchisation des sexes, ainsi que la recherche des moyens de mettre en cause durablement ces processus ont été peu développées en France, alors qu'ils le sont davantage dans les pays anglophones (voir notamment Jackson, 1996 ; Jeffreys, 1994). La reconnaissance des violences sexuelles, sexistes et homophobes, et en particulier lesbophobes, comme objet de recherche légitime et de première importance, demeure à construire.

Force est de constater que l'étude du plaisir sexuel, notion certes difficile à penser sociologiquement, est largement absente de ces recherches sur la sexualité, à l'exception d'une focalisation sur la baisse de plaisir pour les hommes, associée à l'utilisation du préservatif masculin. L'étude de la construction sociale du plaisir sexuel, et plus encore du plaisir sexuel féminin, a paru un objet d'étude secondaire dans une perspective sanitaire. Mais on peut faire l'hypothèse que cette absence de préoccupation scientifique révèle aussi, voire surtout, la prégnance, y compris parmi les chercheur·e·s travaillant dans ce domaine, d'une norme masculino-pénétrative.

Or il ne suffit pas d'avoir un corps dont les attributs biologiques permettent d'accéder au plaisir sexuel pour que ce dernier advienne. Comme toute pratique sociale, la sexualité

relève d'un apprentissage et les individus y sont socialisés. Toute société définit ainsi ce qui est censé procurer du plaisir et les circonstances dans lesquelles il est souhaitable ou non d'éprouver du plaisir sexuel, de même qu'elle établit les modalités de son apprentissage. Le constat d'un double standard asymétrique en matière de sexualité est déjà ancien et les féministes sont nombreuses à avoir mis en évidence que la construction sociale du plaisir est défavorable aux femmes en ce qu'elle nie leurs expériences et leurs attentes. L'étude de la construction sociale du plaisir comporte, par définition, des enjeux d'émancipation et de transformation des rapports sociaux de sexe. La rareté des productions scientifiques sur le plaisir sexuel féminin interroge d'autant plus qu'il s'agit d'une question centrale dans les discours et les pratiques féministes depuis plusieurs décennies. La réflexion sur le plaisir sexuel féminin a clairement constitué un enjeu d'émancipation, comme en attestent l'effet de « bombe » de la parution de *The Hite Report* en 1976 (traduit en français dès 1977). Shere Hite décrivait à partir de questionnaires (à questions ouvertes) adressée à plus de 3000 femmes, comment les femmes s'y prenaient pour « orgasmer ». Hite créait ce néologisme pour rendre compte du fait que les femmes dans leur immense majorité parviennent à se procurer du plaisir par la stimulation de leur clitoris et elle voulait traduire cette réalité par un verbe qui témoigne de ce qu'elles sont actives en la matière. « Orgasmer » s'opposait dès lors à « avoir un orgasme ». Elle témoignait dans le même temps du fait que ces mêmes femmes pouvaient avoir de grandes difficultés à éprouver du plaisir par la pénétration vaginale. Par cette enquête, elle affirmait encore qu'il n'est pas « anormal », ni honteux, immature ou dangereux pour une femme de se masturber, à l'inverse de ce que la morale occidentale soutenait alors. Ainsi en France dans les années 1970, peu de femmes déclaraient se masturber. Elles sont certes beaucoup plus nombreuses aujourd'hui, mais les modalités du recours à la masturbation restent très différenciées selon le sexe : les hommes expérimentent toujours plus souvent et commencent plus jeunes la masturbation, tandis que cette pratique n'entre éventuellement dans le répertoire sexuel des femmes qu'à l'âge adulte.

Ce numéro de *Nouvelles Questions Féministes* vise à explorer certains des processus qui placent socialement les femmes dans l'impossibilité de définir par elles-mêmes et pour elles-mêmes une « sexualité » qui leur convienne, c'est-à-dire une sexualité pensée par elles qui procure plaisir et satisfaction selon leurs propres aspirations dans le cadre de l'hétérosexualité. Les enjeux qui président à la formulation de ces aspirations relèvent

de l'exercice d'une sexualité sans risque de grossesse et de violence, et d'une sexualité dégagée des rapports de domination, notamment économique, qui marchandisent toujours la sexualité des femmes. Mais ils ont aussi trait au développement d'une volonté de connaissance et de transmission des savoirs théoriques et pragmatiques sur la sexualité qui soit réellement produite par et appropriée par les femmes.

Plaisir sexuel des femmes et anatomie des organes

Dans son article fondateur sur « Le mythe de l'orgasme vaginal », présenté initialement à l'occasion de la première conférence nationale états-unienne de libération des femmes à Chicago en 1968 et que nous republions dans ce numéro, Anne Koedt soulignait déjà le caractère androcentrique et hétéronormatif de la définition du plaisir sexuel des femmes. Dans la construction sociale et théorique de la sexualité, la pénétration vaginale est conçue comme la position sexuelle « normale » et donc seule susceptible de procurer du plaisir aux femmes. Le vagin est dès lors appréhendé comme le lieu et la source du plaisir sexuel des femmes, édulcorant totalement le clitoris envers et contre toute réalité anatomique. La focalisation sur l'orgasme vaginal, et la disqualification de l'orgasme clitoridien, soutenue notamment par les textes psychanalytiques de Freud et de ses suivants, relèguent ainsi peu ou prou nombre de femmes à la catégorie de « frigides ». Les femmes, incitées à chercher désespérément le plaisir sexuel vaginal, tentent de se guérir d'un problème qui n'existe pas et qui peut aboutir « au dernier degré de la haine de soi et de l'insécurité », pour reprendre les termes de l'auteure.

Pour Koedt, les connaissances sur le corps des femmes, qui existent déjà au moment où elle écrit ce texte en 1968 (notamment dans les travaux de Masters et Johnson (1966)), sont expressément dissimulées : en effet, la réhabilitation du clitoris entraînerait une relégation des hommes comme « sexuellement facultatifs », et représenterait à ce titre une vraie menace pour l'institution hétérosexuelle. Car, pour reprendre la conclusion de l'auteure : « montrer que le plaisir sexuel peut être atteint avec d'autres hommes ou femmes ferait de l'hétérosexualité une option et non plus un absolu. Et c'est alors la base même du système patriarcal qui se verrait interrogée/menacée. ». La reconnaissance du clitoris comme siège du plaisir sexuel des femmes met à mal la centralité des hommes comme partenaires « innés » des femmes (« Une femme sans homme, c'est comme un

poisson sans bicyclette » disait un slogan féministe des années 1970) et relègue aussi la pénétration vaginale à une simple technique de maximisation du plaisir masculin, comme le rappelle, cinquante ans plus tard, l'ouvrage de Maïa Mazaurette et Damien Mascret, *La revanche du clitoris*, dont nous publions un compte-rendu. La réhabilitation du clitoris comme source du plaisir sexuel des femmes est porteuse d'enjeux considérables dans la remise en cause de l'injonction à l'hétérosexualité et la reformulation d'un vivre ensemble hétérosexuel qui intègre réellement la recherche du plaisir sexuel pour les femmes.

L'article de Michella Villani et Armelle Andro publié dans ce numéro, en traitant de la « réparation du clitoris et reconstruction de la sexualité chez les femmes excisées », fait écho à l'analyse de l'excision par Koedt, comme manière pour les sociétés patriarcales de contrôler la sexualité des femmes et d'éviter leurs « débordements sexuels » en supprimant l'organe du plaisir sexuel. Les auteures montrent comment le recours à une opération chirurgicale visant à restaurer les conséquences physiques de l'excision, conduit à dévoiler la nature socialement construite de la sexualité et du plaisir, en amenant les femmes concernées à remettre en question explicitement ce qui définit une sexualité « normale » pour les femmes en général et pour elles en particulier. Par leur démarche, ces femmes engagent une profonde remise en question des rapports sociaux de sexes qui fondent les inégalités d'accès à une sexualité satisfaisante pour les femmes et les hommes. La réappropriation de leur clitoris par sa reconstruction physique apparaît comme une forme de revendication pragmatique de leurs droits et la question du plaisir sexuel y est centrale.

Pouvoir médical et sexualités féminines

Dans les années 1970, le mouvement des femmes a mis en cause le contrôle exercé par le pouvoir médical sur la sexualité des femmes à travers la gestion de leur contraception et plus généralement de leur fertilité, qu'elles aient ou non des enfants. Le mouvement s'est organisé pour promouvoir une médecine pensée par et pour les femmes, c'est-à-dire une médecine qui cesse d'être aveugle aux violences, notamment sexuelles, subies par les femmes, et qui réponde à leurs besoins spécifiques. Les mouvements de femmes et notamment le Mouvement français pour le Planning familial ont beaucoup oeuvré dans ce domaine, en se mobilisant pour le droit à la contraception et à l'avortement. Les

psychologues et les sexologues ont porté plus d'attention à la question du plaisir sexuel des femmes, mais en restant fondamentalement ancrés dans un cadre médical d'analyse : en mobilisant des notions telles que « dysfonctions » et « troubles sexuels » pour appréhender ce qui relève avant tout d'une expropriation de leur potentiel de plaisir sexuel. Malgré quarante ans de luttes féministes, le pouvoir médical reste un puissant agent de contrôle de la sexualité féminine. Même si l'on doit constater certaines améliorations, ce pouvoir médical n'est en tout les cas pas moteur de changement comme en attestent les récents débats autour de la médicalisation des dysfonctions sexuelles masculines.

L'article de Laurence Guyard, sur les consultations gynécologiques des femmes en France, témoigne ainsi de ce que le corps médical, loin de participer à une transformation des rapports sociaux de sexe, continue de penser la sexualité des femmes dans une perspective essentiellement reproductive et de maîtrise de leur fertilité. Quand, lors des consultations, les femmes s'interrogent sur leur sexualité ou témoignent de douleurs pendant les relations sexuelles, les gynécologues restent généralement sourds à leur propos ou leur recommandent un traitement médical, en évitant d'aborder avec elles ce qui pourrait être à l'origine de ces problèmes. Force est de constater que ni les violences sexuelles, ni les rapports de pouvoir au sein du couple ne font l'objet d'une quelconque interrogation de ces médecins. La médecine gynécologique, bien que de plus en plus pratiquée *par* des femmes, n'est pour autant toujours pas faite *pour* les femmes.

La description du parcours féministe d'Emmanuelle Piet, médecin de protection maternelle et infantile (PMI) dans le département de Seine-Saint-Denis en région parisienne (France) et présidente du collectif national féministe contre le viol témoigne pourtant de ce qu'une médecine émancipatrice pour les femmes peut exister. Ce témoignage d'une pratique médicale féministe montre que la médecine peut offrir aux femmes un espace pour penser leur sexualité et surtout la transformer en une sexualité où leur capacité d'agir se réveille et s'exerce. Autrement dit, la pratique médicale d'Emmanuelle Piet est une pratique qui amène les femmes à reprendre la maîtrise de leur sexualité, quand tout socialement tend à les déposséder de leur agentivité. Cet entretien témoigne aussi des résistances sexistes du corps médical non seulement masculin mais aussi féminin.

Socialisation différentialiste à la sexualité

Annie Ferrand, dans son article sur la politique d'éducation à l'égalité entre les sexes et à la sexualité du ministère de l'Éducation nationale français examine le contenu de deux guides destinés à aider les enseignant·e·s à dispenser ces enseignements. Elle montre qu'en dépit des intentions affichées, les guides actuellement usités échouent à – ou refusent de – transmettre un message d'égalité dans la sexualité. En effet, des présupposés naturalistes et différentialistes, hérités de la biologie et de la psychanalyse, sous-tendent ces guides et construisent la sexualité masculine et la sexualité féminine comme incommensurables, et essentiellement différentes. Et la perspective théorique sur laquelle se fonde les propos conduit à penser le plaisir sexuel des femmes dans une logique hétéro-pénétrative où les femmes sont des individus définies comme passives et non comme des sujets.

On voit ainsi que, dans ces approches contemporaines de la sexualité, se reconstruisent les rapports entre les sexes qui dépendent du genre et le produisent comme système de domination, alors même que l'on aurait pu s'attendre à ce qu'un droit à une sexualité épanouie se serait décliné de manière identique pour les femmes et les hommes. Les derniers résultats de l'enquête sur le contexte de la sexualité en France (Bajos et Bozon 2008) attestent de la persistance de ce clivage dans les représentations où l'idéologie naturaliste apparaît éminemment structurante : la naturalisation des différences entre femmes et hommes persiste (notamment, la vision d'une sexualité masculine plus « pulsionnelle » que la sexualité féminine, perçue comme plus « affective », s'est très peu atténuée) et la sexualité des femmes reste soumise à un contrôle social plus fort que la sexualité des hommes.

L'article d'Annie Ferrand montre quelque chose de plus inquiétant encore : il analyse comment les guides d'éducation à la sexualité du ministère français de l'Éducation nationale construisent la sexualité féminine et la sexualité masculine dans un rapport qui assujettit les femmes et les dépossède de leur sexualité.

Les articles présentés dans ce numéro apportent ainsi des éclairages sur les processus contemporains de construction sociale du plaisir sexuel féminin dans l'hétérosexualité,

et la mise en perspective de ces nouveaux résultats au regard du texte précurseur d'Anne Koedt souligne la persistance des rapports de domination de sexe et de classe tout en donnant à voir les recompositions à l'œuvre. Bien d'autres questions restent à traiter. En particulier, l'analyse de l'accès limité des femmes au plaisir dans la sexualité ne doit pas nous empêcher de questionner la nouvelle injonction sociale au plaisir sexuel. La sexualité est en effet appréhendée dans les pays riches sous l'angle de la santé et du bien-être, dans une tentative de dépassement de la « sexualité-risque », mais en revanche la sexualité devient le conduit majeur de la réalisation de soi, et cette forme de réalisation prend à son tour un caractère d'obligation sociale. Bien que cette injonction demeure cadrée par une définition masculine — plus exactement, patriarcale — de la sexualité, elle s'adresse maintenant autant aux femmes qu'aux hommes. La quête de l'accomplissement sexuel peut ainsi devenir une source de souffrances, mais de souffrances différentes pour les femmes et les hommes. Enfin, il est clair qu'elle reste dominée par l'impératif hétérosexuel ; les quelques études françaises se focalisent sur l'hétérosexualité, et montrent ainsi que l'homosexualité reste toujours en dehors du champ des pratiques « normales ».

Références

AVFT (2006). *Vingt ans de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail*. Paris : éditions AVFT.

Bajos Nathalie, Bozon Michel (dir) (2008). *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*. Paris : La Découverte.

Choisir la cause des femmes (1978). *Viol, le procès d'Aix-en-Provence*. Paris : Gallimard, coll. « Idées ».

Hite, Shere (1976). *The Hite Report*. New York : Seven Stories Press, traduit en français sous le titre *Le rapport Hite*, Paris: Robert Laffont, 1977.

Jackson, Stevi (1996). « Récents débats sur l'hétérosexualité : une approche féministe matérialiste ». *Nouvelles Questions Féministes*, 17 (3), 5-25.

Jaspard, Maryse *et al.* (2001). « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Population et société*, n°364.

Jeffreys, Sheila (1994). «The queer disappearance of lesbians: Sexuality in the academy». *Women's Studies International Forum*, 17 (5), September-October, 459-472.

Johnson, Virginia E., William H. Masters (1966). *Human Sexual Response*. Toronto, New York : Bantam Books, traduit en français sous le titre *Les réactions sexuelles*, Paris : Robert Laffont, 1967.

Mossuz-Lavau, Janine (2002). *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France, 1950-1990*. Paris : Payot.

Tabet, Paola (1985). « *Fertilité naturelle, reproduction forcée* » In *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris : L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 1998.